

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 23 mai 2023	Heure	17 h 33
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	5 minutes
Réunion présidée par	M. Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 4		Non-membres
Joe Ortona, président	X		
Mario Bentrovato, vice-président	X		
Agostino Cannavino	X		
Maria Corsi			
Ellie Israel	X		
James Kromida			
Pietro Mercuri	X		

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Bob Thomas	
Pelagia Nickoletopoulos	X	Mario Cardin	X
M ^e Jack H. Chadirdjian	X	Ann Watson	
M ^e Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 4-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E23-05-23-1</u></p>
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 25 avril 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO BENTROVATO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 4-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E23-05-23-2.1</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
4.	<p><u>Octroi de contrats de construction</u></p> <p><u>4.1 P-2010 – École secondaire et Centre de technologie Rosemont – Projet de rénovation des blocs sanitaires et autres travaux d'entretien</u></p> <p>ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de rénovation des blocs sanitaires et autres travaux d'entretien à l'école Rosemont;</p> <p>ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 9 mai 2023, que le Service des ressources matérielles a reçu deux (2) soumissions électroniques et deux (2) soumissions scellées à la date de clôture, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;</p> <p>ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 23 août 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;</p> <p>ATTENDU QUE l'architecte a examiné les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction comportant une dépense de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de rénovation des blocs sanitaires et autres travaux d'entretien soit octroyé à Media Construction, moyennant la somme de 2 879 000 \$ avant taxes (3 310 130,25 \$ taxes incluses).</p>

Procès-verbal du comité exécutif

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 4-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E23-05-23-4.1

Le commissaire Pietro Mercuri se joint à la réunion à 17 h 36.

4.2 P-2102 – École Willingdon – Projet de réfection majeur

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection majeur à l'école Willingdon;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 25 avril 2023, que le Service des ressources matérielles a reçu cinq (5) soumissions électroniques et une (1) soumission scellée à la date de clôture, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;

ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 23 août 2024;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'architecte a examiné les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction comportant une dépense de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO BENTROVATO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur soit octroyé à la firme Les Constructions Serbec Inc., moyennant la somme de 6 729 000 \$ avant taxes (7 736 667,75 \$ taxes incluses).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E23-05-23-4.2

4.3 P-2103 – Collège Vincent Massey – Projet de réfection majeur

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection majeur au Collège Vincent Massey;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 5 avril 2023, que le Service des ressources matérielles a reçu cinq (5) soumissions électroniques et une (1) soumission scellée à la date de clôture, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;

ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 24 août 2024;

Procès-verbal du comité exécutif

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'architecte a examiné les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction comportant une dépense de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO BENTROVATO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur soit octroyé à EMJ Construction inc., moyennant la somme de 4 984 137,00 \$ avant taxes (5 730 511,52 \$ taxes incluses).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E23-05-23-4.3

4.4 P-2104 – École primaire Hampstead – Projet de réfection majeur

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection majeur à l'école primaire Hampstead;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 12 avril 2023, que le Service des ressources matérielles a reçu cinq (5) soumissions électroniques et une (1) soumission scellée à la date de clôture, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;

ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 23 août 2024;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'architecte a examiné les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction comportant une dépense de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur soit octroyé à la compagnie GESMONDE LTÉE, moyennant la somme de 3 530 425,00 \$ avant taxes (4 059 106,14 \$ taxes incluses).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E23-05-23-4.4

Procès-verbal du comité exécutif

5.	<u>Sujets divers</u> Aucun
6.	<u>Clôture de la réunion</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 38. Vote : 5-0-0. Motion adoptée. <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E23-05-23-6</u></p>

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale